



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 29 septembre 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Objet : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 4 - Marché n°23011DTIST : Travaux de modernisation du stade Armand Cesari

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 29 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Jean-Charles LEONARDI, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT.

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Jeanne CALLIER à Emma MUSSIER
Florence LOMBARDO à Marie-Dominique GIAMARCHI
Jean-Michel SAVELLI à Michel ROSSI
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO

ABSENTS :

Carulina COLOMBANI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Linda PIPERI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

Objet : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 4 - Marché n°23011DTIST : Travaux de modernisation du stade Armand Cesari

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°23011DTIST- Lot n° 4 : Serrurerie, notifié le 29/04/2024 à l'entreprise SARL D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS CAP METAL, sise 20600 Bastia (SIRET : 503 940 512 00018), pour un montant initial de 503 380.26 € HT (Comprenant l'offre de base + PSE 4-1).

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires et les moins-values, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°), R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une moins-value totale de - 23 889.40 € HT correspondant à une diminution de - 4.75 % par rapport au montant du marché initial :

• **Modifications en plus-value (Travaux supplémentaires) :**

- Travaux de fourniture et pose de faux plafonds dans les deux porches donnant accès au salon VIP – Tribune SUD neuf : **4 297.60 € HT**

- Travaux de fourniture et pose d'un soubassement en tôle pliées laquées sur l'espace libre entre la structure métallique et les gradins en bétons – pupitres journalistes – tribune nord : **1 920 € HT**

- Travaux de fabrication de platine métallique formant support pour projecteur : **14 580 € HT**

- Travaux supplémentaires en façade de la tribune Est : Fourniture et pose des menuiseries extérieures des locaux créés à l'occasion de la reprise structurelle de la tribune : **18 150 € HT**

- Fabrication et pose de structure métallique mixte alu et inox formant comptoir : **11 440 € HT**

- Mise en place d'une clôture séparative du public entre les tribunes nord et Est y compris dépose de l'existante : **9 900 € HT**

- Remplacement de 7m de garde-corps en partie basse de la tribune Est : **1 470 € HT**

- Fabrication et pose de divers portails battants et coulissants : **25 898 € HT**

• **Modifications en moins-value :**

- Suppression de la PSE 01 : « Garde-corps métallique à remplissage en tôle pleine » - Tribune Est : - **86 940 € HT**

- Suppression de la prestation garde-corps GC-01-E avec conservation du séparatif Nord-Est et 7 m de garde-corps en partie centrale : - **24 605 € HT**

Objet : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 4 - Marché n°23011DTIST : Travaux de modernisation du stade Armand Cesari

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 8 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 8 septembre 2025 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (À l'unanimité) – Abstention : Julien Morganti

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 8 septembre 2025 d'approuver l'avenant n°2 au marché n°23011DTIST – Lot 4 afin d'arrêter les travaux supplémentaires et moins-values rendues nécessaires en cours d'exécution pour un montant total de - 23 889.40 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

-Que l'avenant n°2 au marché n°23011DTIST – Lot 4 entraîne une moins-value totale de - 23 889.40 € HT correspondant à une diminution de - 4.75 % par rapport au montant du marché initial ;

-Que le nouveau montant du marché est porté à 390 096.86 € HT ;

-Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia AP 3029 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO